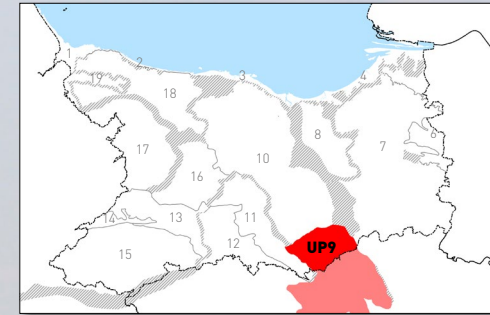


LES PLAINES D'ARGENTAN ET DE FALAISE



Damblainville.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère «Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts bleus**, écrits en italique et entre guillemets >

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

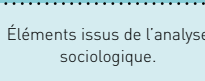
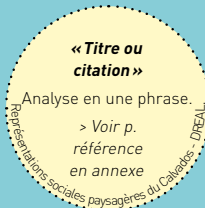
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global, sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'un encart jaune arrondi. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont indiquées sous la forme d'encart bleus.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent et s'articulent aux modèles globaux. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voir historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

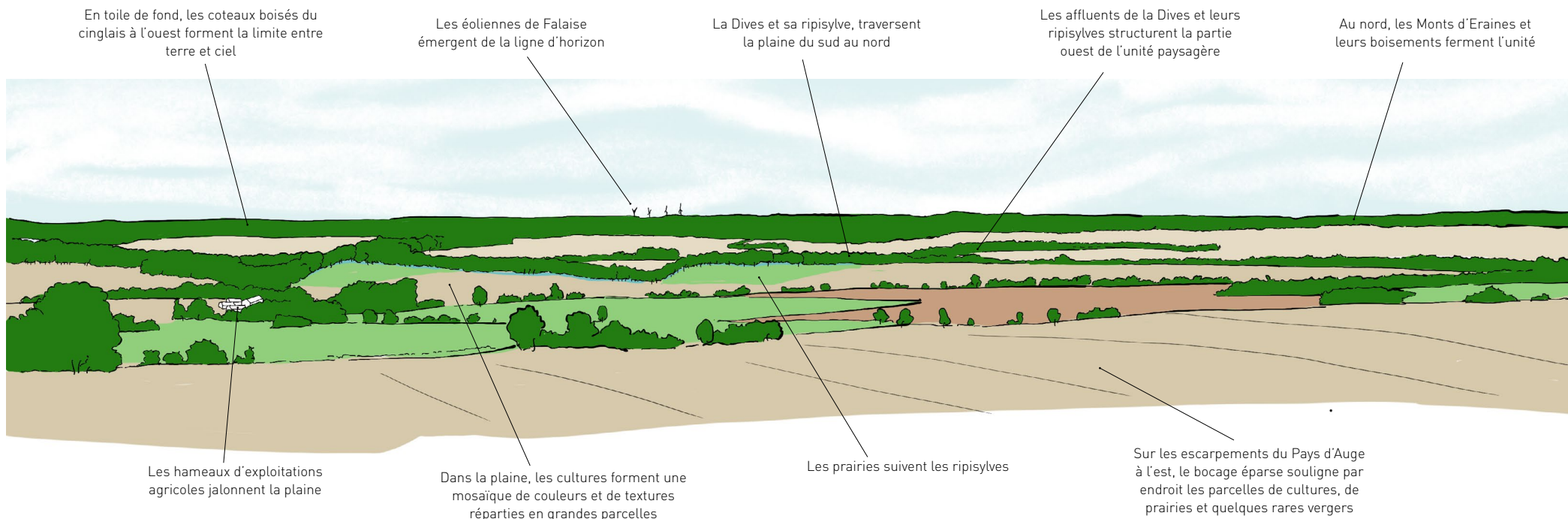
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
A première(s) vue(s)	4
IDENTIFICATIONS DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	10
La géologie	12
Le relief et l'hydrographie	13
L'agriculture et les boisements	14
L'urbanisation, les équipements et les sites protégés	15
Paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
Les représentations sociales paysagères	17
STRUCTURES PAYSAGÈRES	19
Plaine de grandes cultures et coteaux boisés	21
- Les plaines de grandes cultures	22
- Les coteaux forestiers de Saint-André	23
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	24
Les grandes tendances des évolutions	26
Exemple d'un secteur représentatif des dynamiques paysagères de l'unité	27
Les dynamiques et enjeux par structure paysagère	28
Les communes de l'unité paysagère	34

À PREMIÈRE(S) VUE(S)





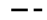
Les paysages des plaines d'Argentan et de Falaise représentent une des portes d'entrée dans le territoire du Calvados, en venant par le sud, depuis l'Orne. Ils forment un couloir ouvert aux horizons lointains, qui crée une parenthèse dans les paysages bocagers calvadosiens.

Ils possèdent, avec les paysages de la plaine de Caen, les mêmes caractéristiques géologiques, agricoles, urbanistiques et architecturales, à quelques nuances près. La plaine de Falaise et d'Argentan, ou de Trun précisément, se distingue par ses limites est et ouest, des coteaux cultivés, boisés et bocagers rapprochés, allant jusqu'à 250 mètres d'altitude.

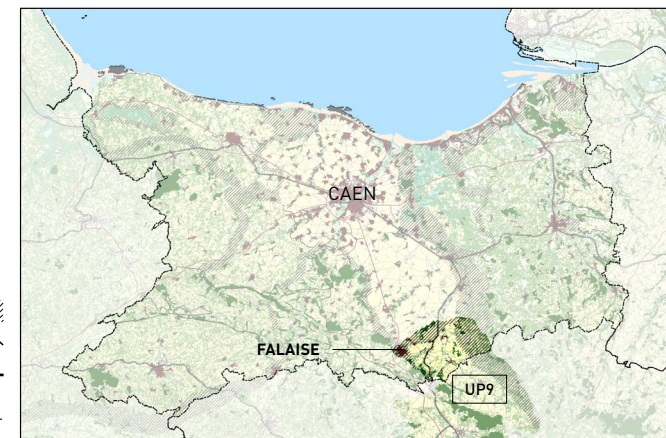
La singularité des paysages de l'unité tient également à la densité du réseau en forme de « peigne » de petits cours d'eau affluents de la Dives, cours d'eau principal qui structure la plaine dans tout son long. Les cours d'eau sont accompagnés de ripisylves nettement visibles dans le paysage de la plaine, formant la toile de fond de la mosaïque de cultures de cette campagne bucolique.

Les villages, peu développés et aux spécificités architecturales marquées, préservent un caractère rural affirmé. Entre les ambiances bucoliques des ripisylves, en bord de ruisseau, rythmées par les biefs des anciens moulins, et les silhouettes des villages groupés au patrimoine bâti entretenu même si nombres d'entre eux témoignent encore des bombardements de la seconde Guerre Mondiale. Les paysages de l'unité constituent des « cartes postales » de la campagne ouverte et dynamique de cette partie du Calvados.

L'ensemble paysager s'étend sur le département de l'Orne. Certaines parties de ce livret reprennent les travaux réalisés sur l'Atlas des paysages de l'Orne. Le présent livret concerne la partie calvadosienne

Limite d'unité paysagère épaisse 
 Limite d'unité paysagère nette 
 Limite départementale 

Unité paysagère n°9 « Les plaines d'Argentan et de Falaise ». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2024.





A

IDENTIFICATION DES PAYSAGES

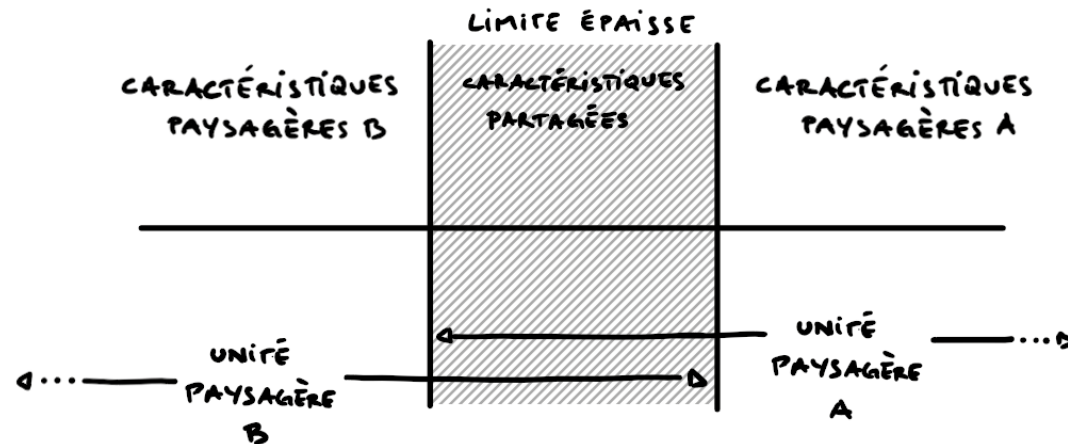
La Hoguette.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A11, A12).

Un total de **29 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

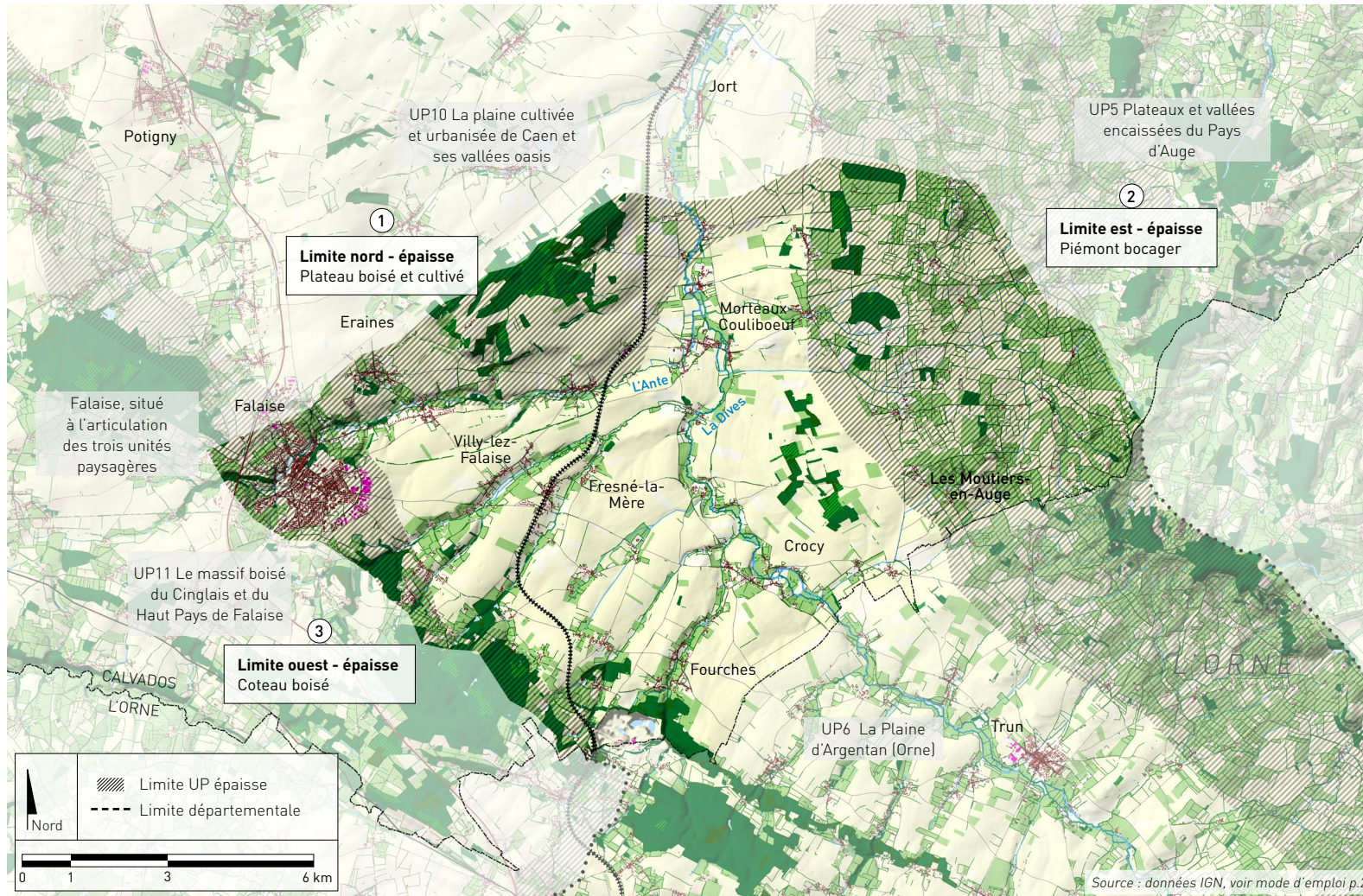
Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr, la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

L'inventaire des paysages régionaux réalisé en 2001 décomposait le territoire en 3 unités :

- La campagne de Trun, dans l'écrin des forêts et du bocage
- Le haut Pays de Falaise, un bocage dans les bras des alignements forestiers
- L'escarpement occidental du Pays d'Auge

PROPOSITION DE NOUVELLE DÉLIMITATION

Afin de rester cohérent avec l'actualisation de l'atlas de l'Orne, les unités de 2001 citées ci-dessus sont réunies sous l'intitulé de la Plaine d'Argentan et de Falaise.

L'ancienne unité du « haut Pays de Falaise », un bocage dans les bras des alignements forestiers, a été considérée comme une structure sous le nom des « crêtes forestières de Gouffern » dans l'atlas de l'Orne. Pour cette raison, les massifs forestiers au sud de Falaise sont intégrés à cette nouvelle unité.

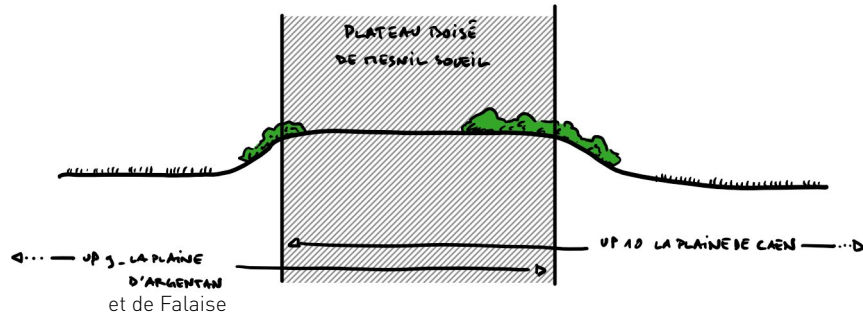
Cette unité paysagère se caractérise par une plaine ouverte légèrement plus ondulée que la plaine de Caen au nord, pourvue de grandes parcelles de cultures céréalières et oléagineuses. Les paysages très ouverts laissent le regard s'échapper sur de très grandes distances, cadré par les massifs du Cinglais à l'est et le Pays d'Auge à l'ouest. La Dives et ses affluents forment des vallées peu profondes, propices à l'élevage et aux grandes cultures.

LÉGENDE

- | | | | |
|--|--|--|----------------------|
| | Cours d'eau | | Route départementale |
| | Boisement | | Autoroute |
| | Bocage | | Voie ferrée |
| | Prairie | | |
| | Grande culture | | |
| | Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements | | |
| | Activités économiques, artisanales et industrielles | | |

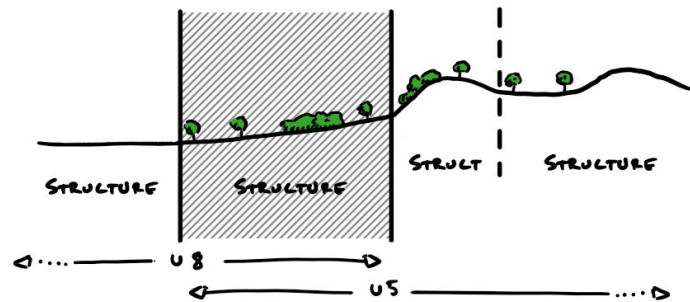
L'INTITULÉ proposé de « Plaine d'Argentan », même s'il est tout à fait entendu, souligne un regret qu'il n'y a aucune référence au Calvados et seulement à l'Orne. C'est pourquoi il est proposé le nouvel intitulé de :

LES PLAINES D'ARGENTAN ET DE FALAISE



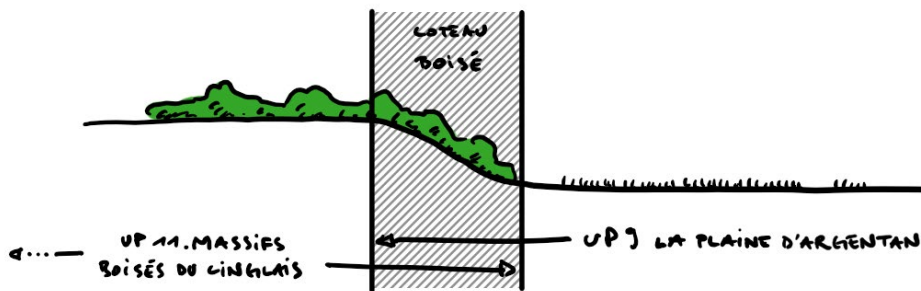
• Limite nord

La limite nord indique la transition entre l'unité de la plaine d'Argentan et de Falaise (structure de la plaine de Trun) et l'unité de la plaine de Caen. La différence entre leurs caractéristiques réside essentiellement dans la géographie, la plaine de Trun disposant d'un relief plus ondulé, plus vallonné et plus irrigué que la plaine de Caen. La limite se situe donc à l'endroit où le changement de relief se perçoit, au niveau du plateau de Mesnil-Soleil (les Monts d'Éraines), à l'est de Falaise. L'épaisseur du plateau forme la limite paysagère, partagée entre les unités des plaines de Caen et d'Argentan et de Falaise.



• Limite est

À l'est, la limite avec l'unité des plateaux et vallées du Pays d'Auge est très épaisse, intégrant toute la partie basse de l'escarpement du Pays d'Auge. Comme indiqué dans l'unité du Pays d'Auge, le territoire partagé entre les deux unités se caractérise par le passage du paysage de plaine cultivée de grandes cultures au paysage bocager jalonné de vergers en bas de l'escarpement, dont le relief s'élève doucement pour annoncer le pays d'Auge, à partir de la commune de Moutiers-en-Auge.



• Limite ouest

Les cimes des résineux des bois du Cinglais tracent l'horizon visible depuis les plaines d'Argentan et de Caen. Au niveau de la plaine de Trun, le bois de Saint-André peint la toile de fond tendue sur le coteau, formant l'épaisseur relative de cette limite.

La ville de Falaise se positionne au carrefour de 3 unités paysagères: la plaine de Caen au Nord, le massif boisé du Cinglais et du Haut Pays de Falaise à l'ouest et la présente plaine d'Argentan. A l'échelle territoriale, Falaise tient un rôle d'articulation au niveau de la trame urbaine et viaire et constitue le pôle d'attractivité majeur.

• Limite sud

Au sud, la limite de l'unité est partagée avec celles des unités paysagères 5 (Plaine et vallonnements du Merlehaut et de la Haute Sarthe), 1 et 11 de l'Atlas des paysages de l'Orne (La plaine d'Alençon - les collines étirées du sud de l'Houlme).



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Crocly.

DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

• Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

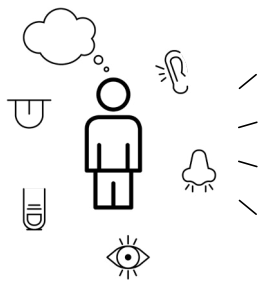
Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



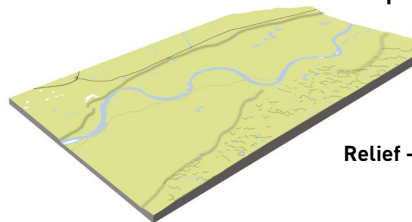
Implantation humaine

+



Végétation

+



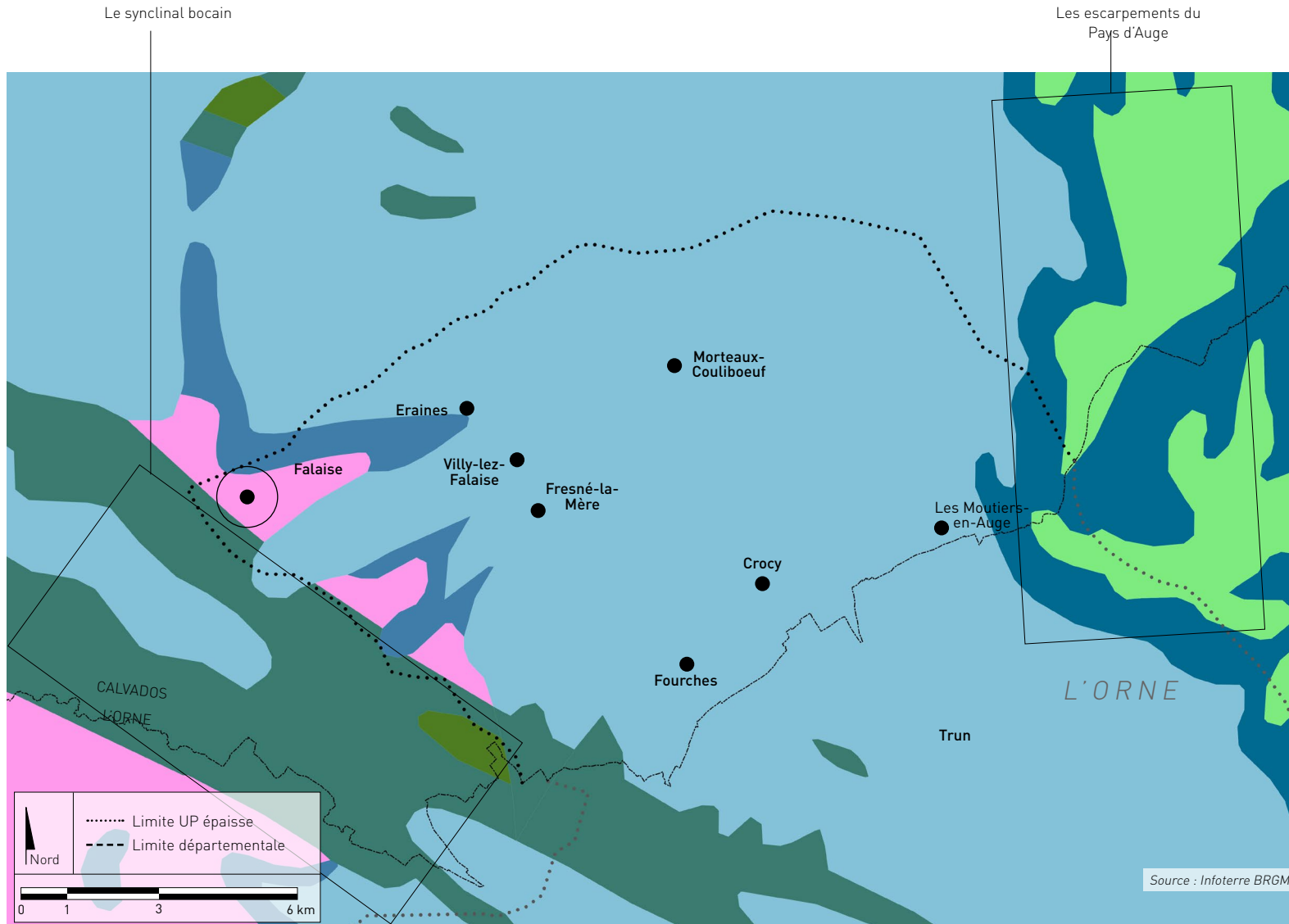
Relief - sol / Hydrographie

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A11, A12).

Un total de **29 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.



- | | |
|---|--|
| ■ j1 Calcaire argileux dolomité (Jurassique inférieur) | ■ r Grès schisteux (Permien) |
| ■ j2 Calcaire (Jurassique moyen) | ■ b2 Schiste grauwacke (Ediacarien) |
| ■ j3 Calcaire (Jurassique supérieur) | ■ s Schiste (Silurien) |
| ■ c2 Argile à silex (Jurassique supérieur) | |

L'unité se positionne à l'extrémité sud du socle calcaire de la plaine de Caen, qui traverse le département du sud au nord, de l'Orne à la mer de la Manche. Les sols sont fertiles et adaptés aux cultures d'hiver telles que le blé, l'orge, etc. Elles font vivre les paysages agricoles à toutes les saisons.

Le sous-sol calcaire constitue la majeure partie de l'unité

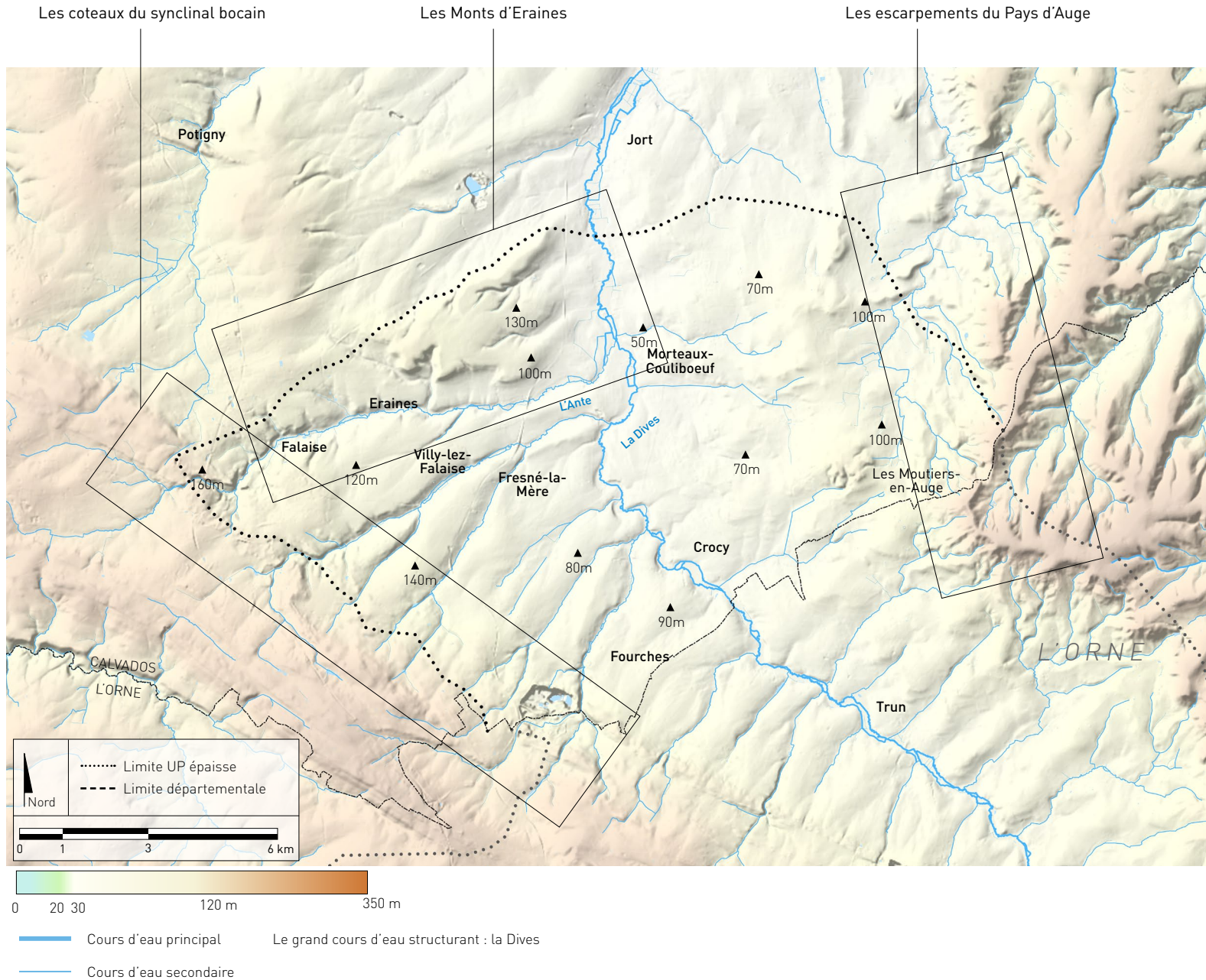
Deux particularités sont à souligner sur les extrémités est et ouest:

- A l'ouest, le grès schisteux du synclinal bocain (dépression de grès recouverte de prairies bocagères) et des sols argilo-sableux

- A l'est, les calcaires du jurassique supérieur sont à l'origine des escarpements du Pays d'Auge.

D'autre part, quelques affleurements de schiste issus du massif armoricain apparaissent dans la couche calcaire, bordant le synclinal bocain. Ils fondent notamment le socle de Falaise.

Le synclinal bocain est un vaste ensemble paysager de la Normandie, qui s'étend sur les départements de l'Orne et du Calvados. On appelle synclinal bocain un territoire formant un croissant de plus de 120km de long et 10km de large. Le socle géologique explique la particularité du relief sur ce secteur. Un synclinal géologique est constitué de couches en creux qui deviennent massif en hauteur, plus élevé que les régions voisines.



Cette partie calvadosienne de l'unité paysagère, formée par la plaine de la Dives, colonne vertébrale de son réseau hydrographique, s'étend des escarpements du Pays d'Auge aux coteaux du synclinal bocain. Les affluents de la Dives ont creusé de petits vallons parallèles et dessinent un réseau en forme de peigne, qui structure les paysages de la partie ouest.

Les Monts d'Eraines, situés au nord, constituent une ligne d'horizon surélevée et marquent la limite paysagère de l'unité, dont l'épaisseur est partagée avec la plaine de Caen.

La partie calvadosienne de l'unité est donc délimitée par le cadre des coteaux, plus ou moins surélevés, au nord, à l'est et à l'ouest. Il s'agit également d'une des caractéristiques du relief qui distingue l'unité de celle de la plaine de Caen : son échelle est plus réduite par la proximité des coteaux et leur altitude, qui culmine à 260 mètres.

Les grandes cultures dominent largement les paysages de l'unité. Leur diversité représente une mosaïque paysagère très variable selon les saisons et l'orientation quotidienne du soleil.

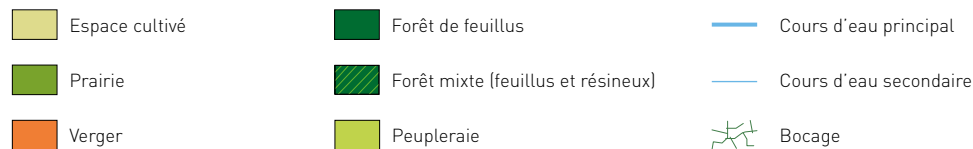
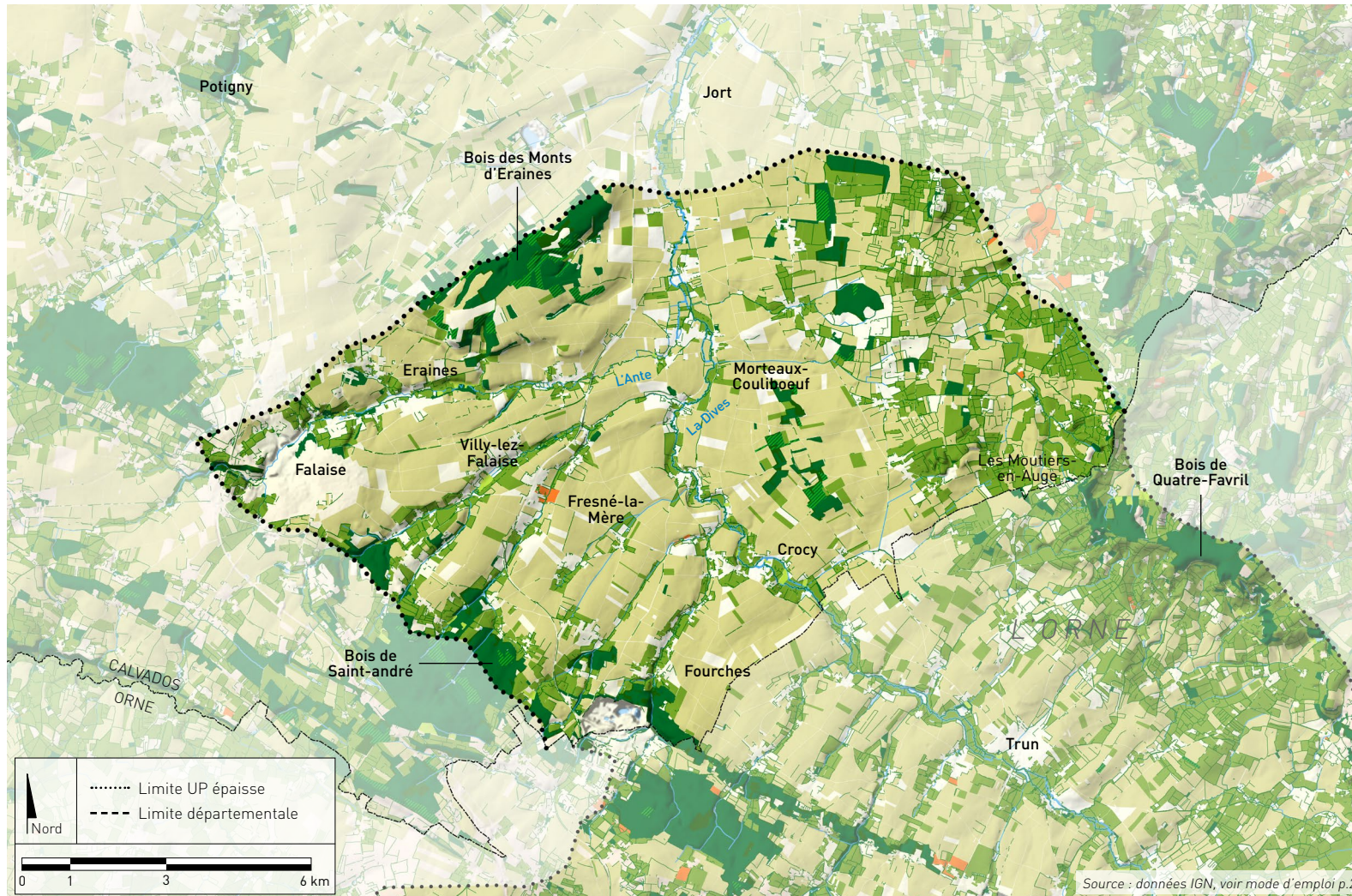
Le fond des vallons et de la vallée de la Dives est occupé en grande partie par des prairies, ce qui la distingue de l'unité de la plaine de Caen. Elles participent au sentiment de campagne verdoyante dans ces paysages agricoles de grande production.

On les trouve également sur les escarpements du Pays d'Auge, dans lesquels les haies sont plus nombreuses et structurent les paysages.

Quelques vergers fondent également la diversité des paysages. Situés sur les coteaux et dans les escarpements du Pays d'Auge, ils montrent les deux typologies de culture, en hautes et basses tiges.

Bien que structurés par les ripisylves des cours d'eau, les paysages de l'unité restent peu boisés. Les quelques boisements marquants se situent sur les parties hautes, sur les coteaux du synclinal bocain: le bois de Saint-André et le bois des Monts d'Eraines.

Principalement composés de feuillus, de chênes et de frênes, les boisements présentent parfois des exceptions par l'occupation des résineux, répartis dans les boisements mixtes.



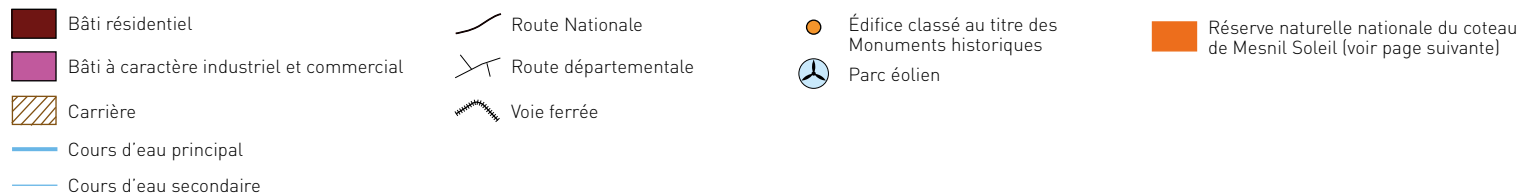
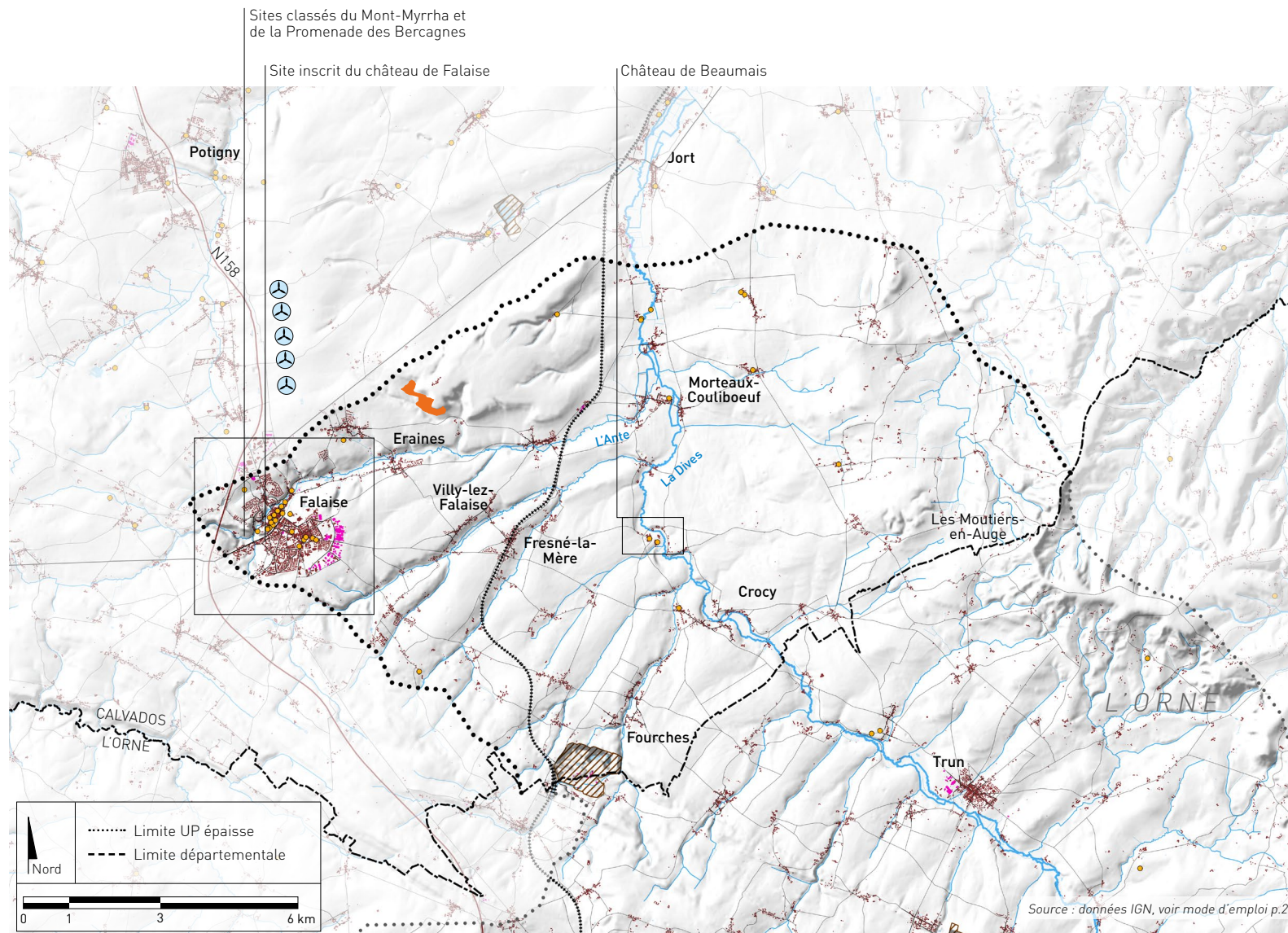
L'habitat se concentre à proximité des cours d'eau, sur la Dives et au cœur des vallons transversaux. Il se présente de manière groupée, permettant d'optimiser l'activité agricole. Les fermes se répartissent sur les franges des bourgs, faisant le lien avec les parcelles cultivées, comme notamment à Villy-lez-Falaises.

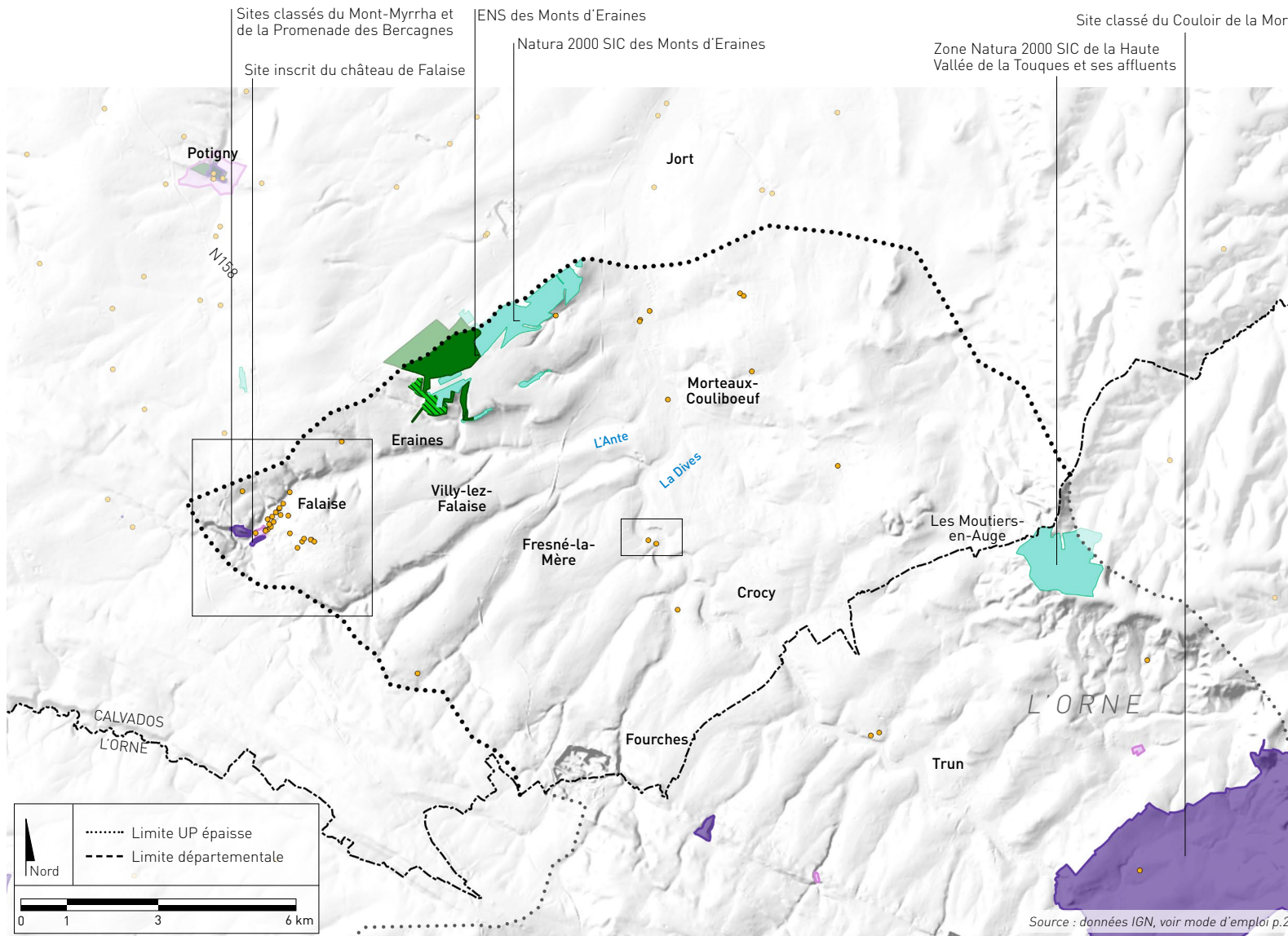
Sur les escarpements du Pays d'Auge, où la taille des parcelles diminue et les haies bocagères réapparaissent, le bâti s'installe différemment, davantage marqué par les caractéristiques du Pays d'Auge, en bâti individuel dispersé.

La ville de Falaise est la polarité du territoire, même si elle est située dans la frange de l'unité paysagère, à la limite avec les unités de la plaine de Caen et le Cinglais. Elle se caractérise par la concentration de bâtiments patrimoniaux et sites inscrits et classés, illustrant les riches épisodes de son histoire, et la zone d'activités économiques de Guibray, située en balcon sur la plaine. De plus, le château de Falaise (château de Guillaume le Conquérant) situé en position dominante surplombe les alentours et offre des vues lointaines largement ouvertes.

Au-delà de la ville de Falaise, l'unité comprend de nombreux bâtiments patrimoniaux (Monuments Historiques), principalement le long de la Dives, comme le site de Beaumais (église et château).

Les paysages situés au nord de Falaise sont marqués par un parc éolien composé de 10 mâts installés le long de la route nationale N158. Ces éoliennes présentent hors site (dans l'unité paysagère « plaine cultivée et urbaine de Caen et ses vallées oasis »), sont fortement visibles dans le territoire car les paysages sont caractérisés par des paysages de grande ouverture visuelle.





Site classé du Mont-Myrrha :

Classé depuis 1918 « en raison du caractère pittoresque qu'il offre sur le château et sur la ville ». Sur les hauteurs, la végétation est typique des landes acides : pelouses rases de fétuques, ajoncs et genêts. Dans les anfractuosités des rochers, quelques chênes et érables champêtres rabougris s'accrochent comme ils peuvent. En bas, sous la falaise, un chemin rural est bordé de chênes, de frênes et d'érables. La falaise laisse apercevoir des blocs rocheux émergeant de la végétation. L'abandon des usages agricoles a favorisé le boisement du site et les pentes du Mont Myrrha sont désormais couvertes d'une végétation plus importante que lors de sa protection.

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14010f.pdf>

Site classé de la Promenade des Bercagnes :

Classée depuis 1943 « comme bien d'autres sites protégés sous l'occupation, l'administration des Beaux-Arts classe les Bercagnes parmi les sites en raison de la qualité de cet espace urbain très végétalisé au pied du château féodal ». Aujourd'hui, la promenade des Bercagnes est toujours une des entrées dans le cœur de ville de Falaise avec, en point fort, une vue saisissante sur l'imposant château et son donjon. Cette vaste esplanade engazonnée, est longée par le boulevard des Bercagnes, bordé par l'alignement de platanes masquant l'hôpital. Au pied des remparts, un chemin piétonnier en terre battue mène vers la Fontaine d'Arlette.

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14011f.pdf>

Site inscrit du château de Falaise :

« Afin de protéger les abords de toute construction nouvelle, l'esplanade du château est inscrite parmi les sites en septembre 1943. A cette époque des troupes allemandes y résident et les arbres sont menacés d'abattage. Site inscrit, le château de Falaise est avant tout un monument historique, haut-lieu du patrimoine normand. Depuis les années 1980, un vaste programme de fouilles et de restaurations est mené afin de faire renaître le château de ses ruines. L'enceinte adopte un tracé irrégulier qui épouse le relief sur lequel elle est implantée. Les remparts délimitent un espace, de 1,5 hectares, découpé par un fossé entre haute et basse-cour».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14086f.pdf>

Réserve Naturelle Nationale du Coteau de Mesnil Soleil

Aborder la réserve de Mesnil-Soleil par sa face méridionale permet de cerner d'emblée les caractéristiques écologiques qui rompent nettement avec le contexte de la plaine limitrophe. Le relief est à pente forte, exposé à un ensoleillement maximum, où le sol maigre, voire absent, n'a jamais permis l'installation de la forêt, ni une exploitation agricole quelque peu intensive. Le sous-sol est constitué de roches calcaires sédimentaires déposées par la mer à l'époque Jurassique.

<http://www.reserves-naturelles.org>

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1

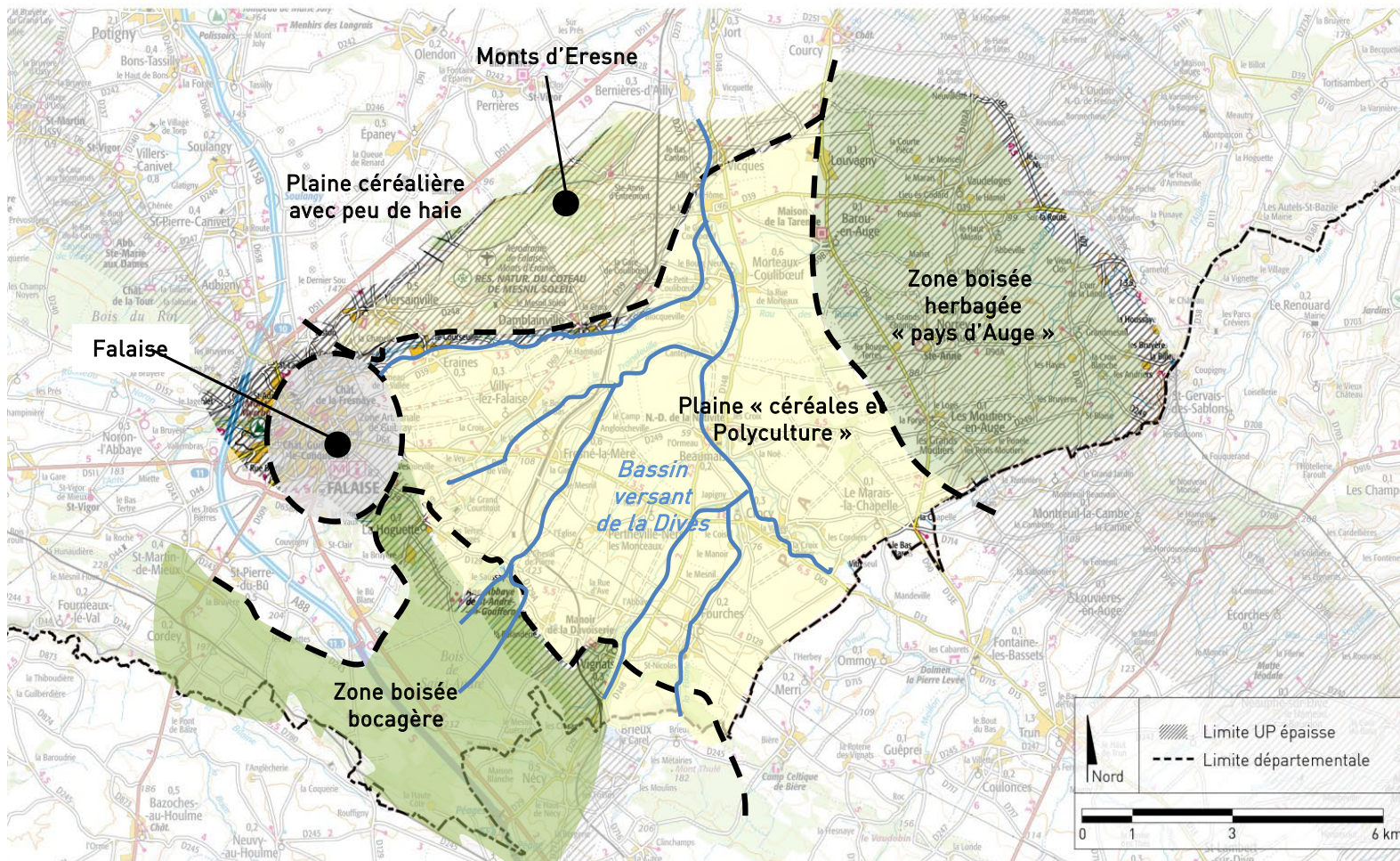
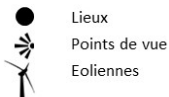
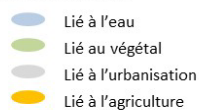


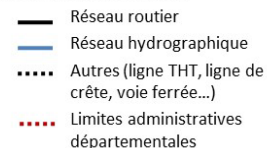
Planche 1. Eléments remarquables et ponctuels reconnus localement



Ensemble paysager



Axe structurant le paysage



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants aux ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur l'identification de 4 ensembles paysagers avec :

1. Au centre, la plaine céréalière et de polycultures qui est « la » plaine qui est dans les discours indissociables du bassin versant de la Dives ;

Ensuite, les discours sont plus hésitants sur les territoires intégrés aux limites épaisses de l'unité:

2. à l'est, la zone boisée herbagée qui annonce le Pays d'Auge,

3. au nord-ouest, la plaine céréalière avec très peu de haies de la plaine de Caen,

4. au sud-ouest, la zone boisée bocagère vers la Suisse Normande

La zone de la ville de Falaise apparaît dans cette mosaïque, un ensemble à part entière finalement dissocié de la plaine

Exercice du photolangage

Cette discussion n'a pu être menée pour cette unité paysagère, aucune représentation n'ayant été relevée dans le travail de collecte iconographique réalisé par la DREAL du fait de la faible emprise de l'unité dans le Calvados.



C

STRUCTURES PAYSAGÈRES

Damblainville.

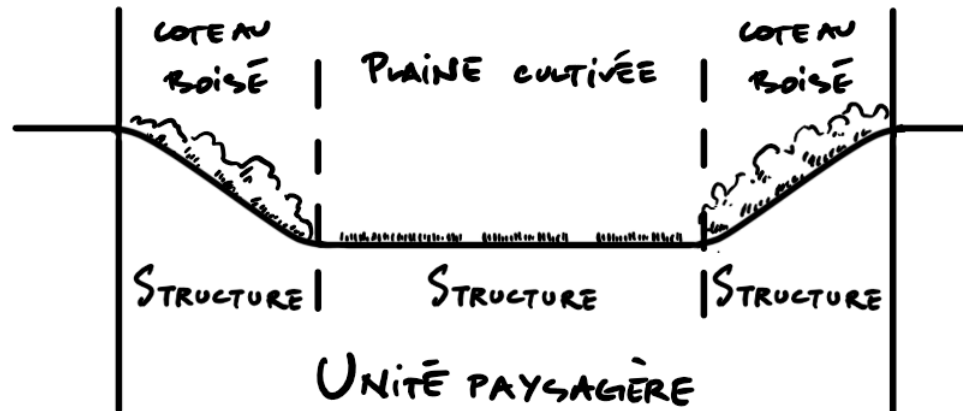
Rouvres.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateau bocager, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, élément très présent dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définies dans le chapitre sur les limites paysagères.

Cette partie reprend et commente les travaux réalisés sur l'Atlas des paysages de l'Orne pour la partie complémentaire de cette unité dans le département du Calvados.

L'unité paysagère de la plaine d'Argentan, partie Calvados, présente trois grandes structures.

La plaine d'Argentan est située entre la Suisse Normande, à l'ouest, et les grandes vallées encaissées du Pays d'Auge, à l'est. Elle se caractérise par la présence de grandes plaines céréalières en continuité des paysages de la plaine de Caen au nord (Calvados) et de la plaine d'Argentan au sud (Orne).

La plaine d'Argentan se distingue des paysages bocagers, très représentatifs de la Normandie, par son paysage très ouvert dans lequel les cultures céréalières, qui ondulent, sont particulièrement marquantes lors de la saison estivale.

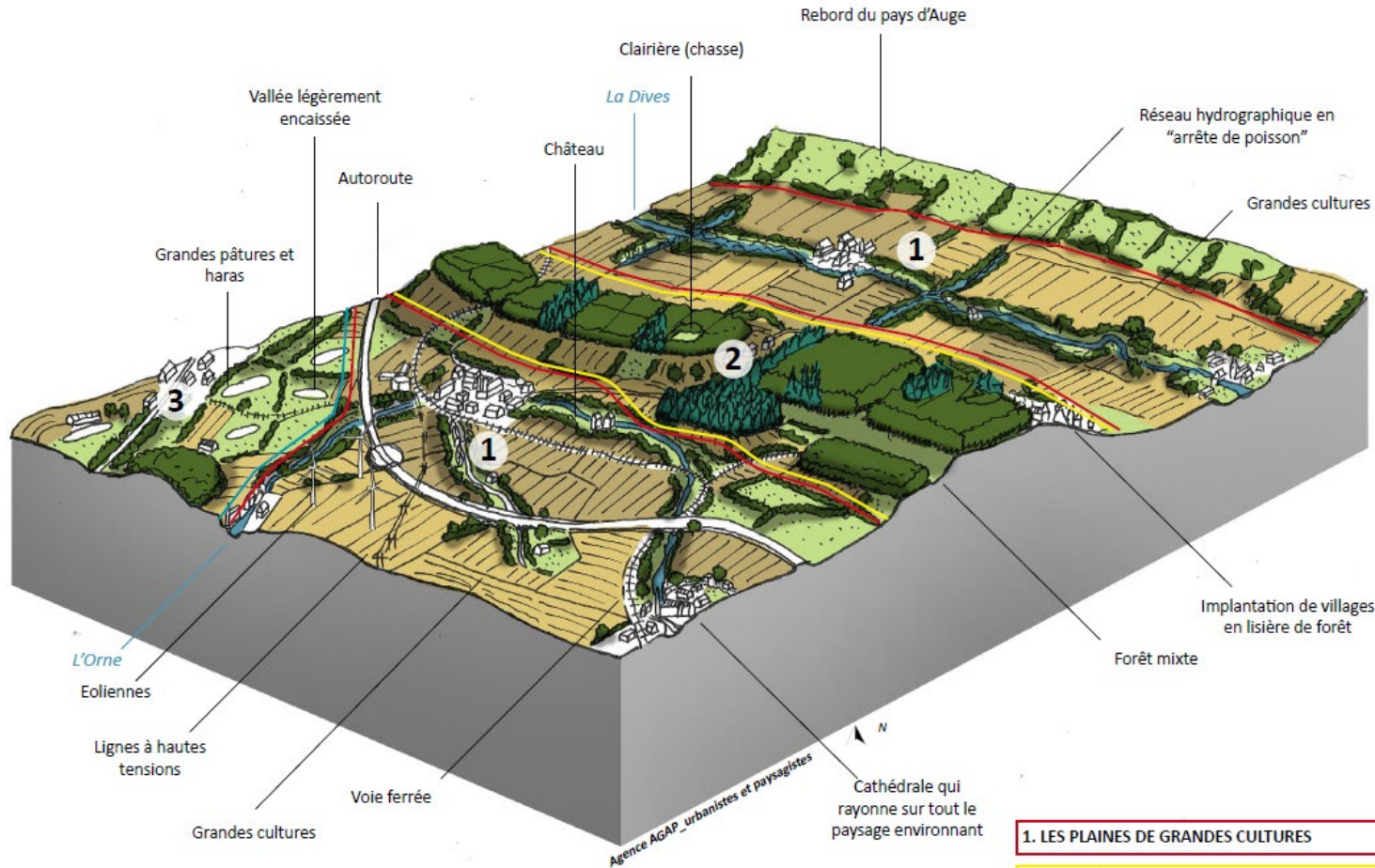
L'unité de la plaine d'Argentan se construit autour de la Dives. Tout le long de la rivière, légèrement enfoncée, se développe un paysage d'herbages enclos composé de bosquets, de haies bocagères dans lesquelles se démarquent les cytises avec leur floraison jaune, de quelques vergers et de groupes d'habitations.

Ces espaces constituent un couloir uniformément cultivé. Dans ce paysage au relief peu marqué, la voie ferrée a un impact fort sur le paysage. Les paysages offrent toutefois de fortes variations saisonnières.

Ainsi, adaptés aux particularités géomorphologiques de chaque secteur, des paysages variés se déploient en deux principales structures :

- Les plaines de grandes cultures

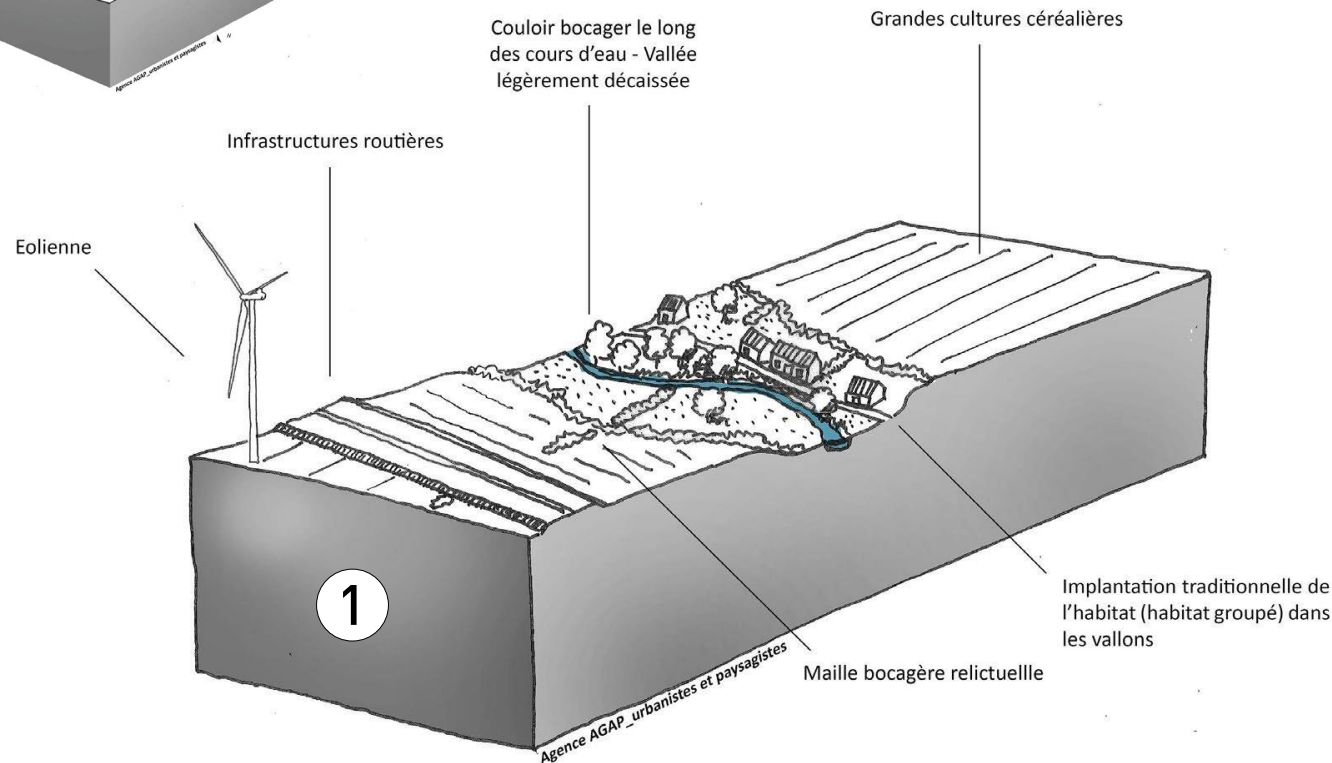
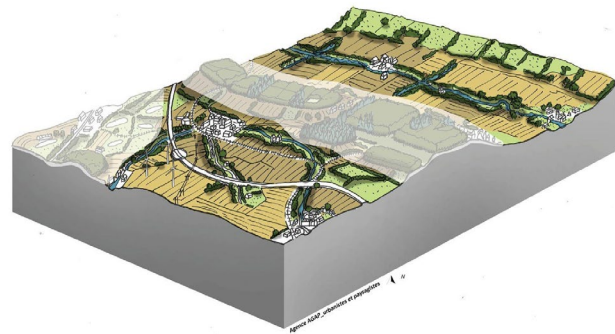
- Les coteaux horizons ou crêtes forestières (lien avec l'unité 10 «plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses vallées oasis»).



Atlas des paysages de l'Orne - DREAL de Normandie

- 1. LES PLAINES DE GRANDES CULTURES
- 2. LES CRÊTES FORESTIÈRE DE GOUFFERN
- 3. LE PLATEAU DE GRANDES PÂTURES ET DE HARAS

Cette troisième structure paysagère n'est pas présente dans la partie calvadosienne de l'unité.



Cette partie reprend les travaux réalisés sur l'Atlas des paysages de l'Orne.

L'unité de la plaine d'Argentan est composée de deux grandes plaines (la plaine d'Argentan / Sées et la plaine de Trun) qui se développent autour des rivières de la Dives et de l'Orne. Elles sont séparées par la crête forestière de Gouffern (240 m).

Le long des rivières, légèrement enfoncées, se développe un paysage d'herbages enclos composé de bosquets, de haies bocagères dans lesquelles se démarquent les cytises avec leur floraison jaune, de quelques vergers et de groupes d'habitations (modèle d'urbanisation traditionnellement groupé qui se développe en chapelet le long des rivières)

Les grandes cultures céréalières et d'oléagineux

Ces espaces constituent un couloir uniformément cultivé. Dans ce paysage au relief peu marqué, les infrastructures (autoroutes, voies ferrées, lignes hautes tensions, éoliennes, bâtiments de grandes dimensions...) ont un impact fort sur le paysage. Ces derniers offrent toutefois de fortes variations saisonnières.

La plaine de Trun se distingue de la plaine d'Argentan par le découpage très géométrique de son parcellaire agricole qui suit des lignes perpendiculaires à la rivière de la Dives. Il résulte du remembrement effectué en 1955 et forme un grand damier irrégulier de grandes pièces rectangulaires. Le parcellaire agricole de la plaine d'Argentan est, quant à lui, moins régulier avec, globalement, un grand parcellaire et des parcelles de taille diverses pouvant aller de 1 ha à plus de 40 ha. En outre, une dynamique tend à l'agrandissement des parcelles agricoles.

Les couloirs bocagers à proximité des rivières

Au sein des plaines de grandes cultures, se trouvent des couloirs bocagers, sortes d'oasis qui se développent le long des rivières. Ces espaces sont composés d'étroites bandes de prairies encloses de haies, de bosquets, de peupliers, de vergers et de groupes d'habitations.

«Extrait Atlas des paysages de l'Orne.»

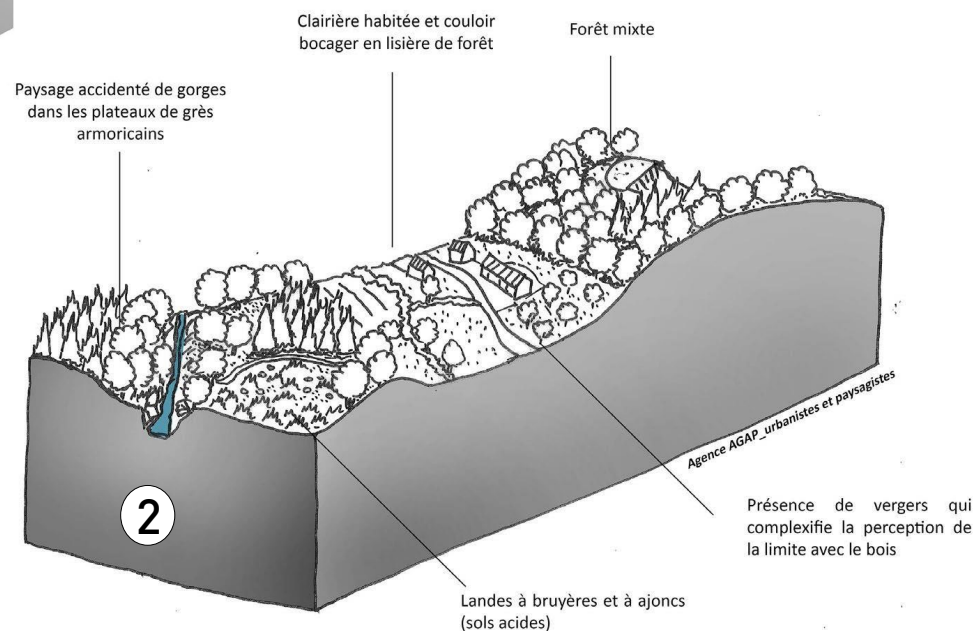
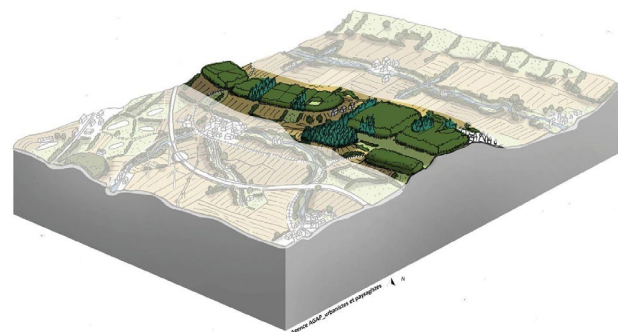


Plaine de Trun à proximité de Falaise.

LES CRÊTES FORESTIÈRES DU MONT D'ÉRAINES

Ce livret concerne la plaine de Trun et de Falaise, partie calvadosienne de l'unité.

Structures paysagères



Cette partie reprend les travaux réalisés sur l'Atlas des paysages de l'Orne.

Les espaces boisés des coteaux du bois de Saint-André, composés de forêts domaniales et privées, offrent des paysages plus intimes de clairières et de lisières et font également figure de promontoire par rapport aux plaines situées en contrebas.

Ils constituent les premiers boisements situés au nord des forêts de Gouffern (Orne), qui se prolongent ensuite le long du synclinal bocain pour former les boisements du Cinglais.

Les boisements situés au nord de l'unité, sur les coteaux des Monts d'Eraines, forment en partie la Réserve Naturelle Nationale du Coteau de Mesnil-Soleil, qui culmine à 156 m et présente un dénivelé d'une cinquantaine de mètres.

Un sous-sol composé de roches sédimentaires calcaires, une exposition Sud responsable d'une amplitude thermique prononcée et une topographie à forte pente expliquent la présence sur les pentes d'une végétation particulière et unique en Basse-Normandie.

Au nord-est de l'unité, les grandes cultures laissent place à une grande étendue de prairies bocagères.

Le plateau ouvert peu accidenté dessine un paysage ample de bocage à maille large qui organise de grandes parcelles géométriques de pâtures et des prairies de fauche.

En campagne, l'habitat traditionnellement dispersé est souvent bien intégré derrière des petits bosquets ou des haies arbustives hautes. La présence de fermes et hameaux est soulignée par des alignements de conifères ou des alignements d'arbres qui longent les chemins d'accès et tranchent dans le paysage dominé de feuillus bas.

« Extrait Atlas des paysages de l'Orne. »



Le bois de Saint-André, prairies et quelques cultures recouvrent les coteaux du synclinal bocain. Vignats. Les haies bocagères en descendant de la crête sont épars. Vesqueville





D

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Damblainville

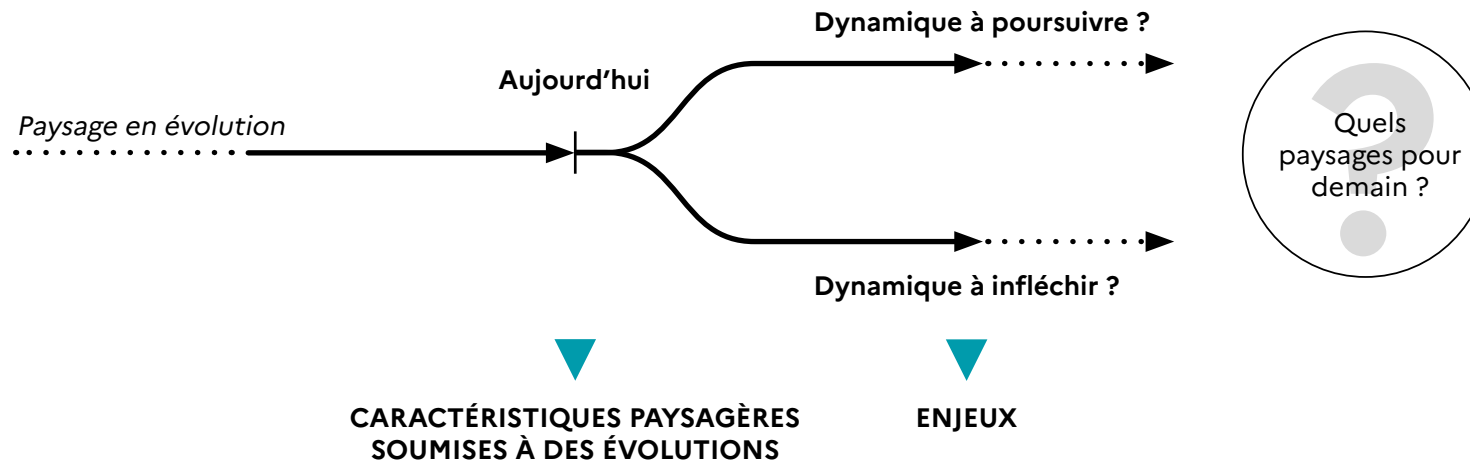
LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »

- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »

- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 2015.



LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

Sur une échelle pouvant varier des 70 aux 20 dernières années jusqu'à aujourd'hui, l'analyse des dynamiques paysagères est fondamentale pour nourrir l'Atlas. Elle met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2024 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

◀ Pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire et d'aide à la décision** concernant le cadre de vie, l'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de **concevoir une stratégie globale et transversale**, composée d'**objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes** sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** (A22, A23). Un total de **16 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** (A26). Un total de **21 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagères.

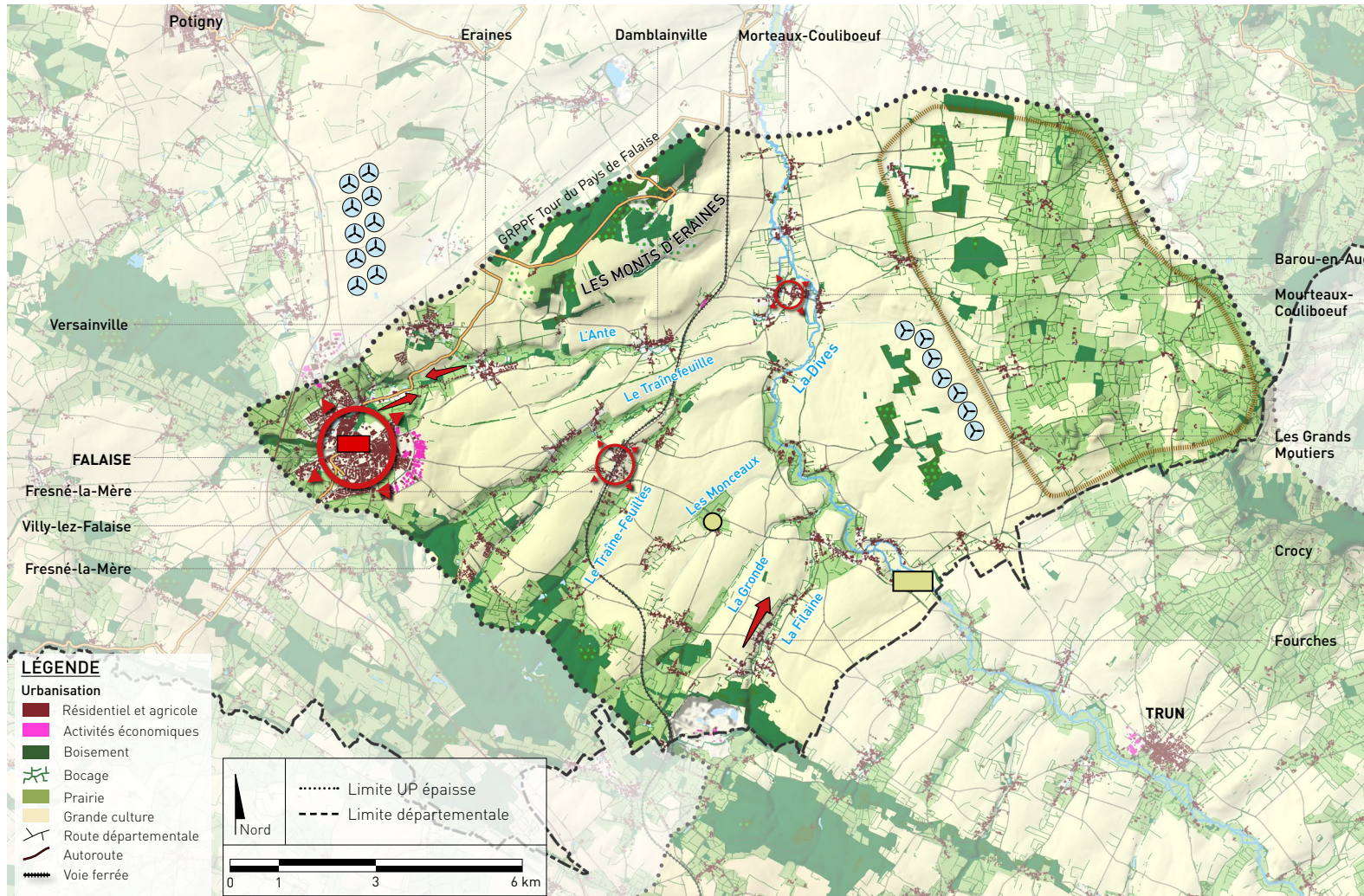
Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.



En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »





URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

-  Étalement urbain
-  Extension urbaine linéaire


Dynamiques récentes (depuis 2000)

-  Aménagement et valorisation des espaces publics (PVD)
-  Valorisation patrimoniale (bâti remarquable ou vernaculaire, agricole et résidentiel)

LOISIRS


-  Valorisation des voies vertes/GR

ÉNERGIE



- #### Dynamiques récentes (depuis 2000)
-  Parcs éoliens, raccordé et autorisé

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

-  Suppression des haies et pommiers de plein vent (pré vergers traditionnels), ouverture des paysages

Dynamiques récentes (depuis 2000)

-  Plantation de haies, densification du maillage bocager / fermeture des paysages
-  Arboriculture/Pépinière

Équipements

- Mise en valeur des itinéraires de randonnées et vélo routes
- Implantation d'éoliennes au nord, hors de l'UP mais très visibles sur le territoire de l'unité et nouveau projet d'implantation autorisé dans la partie est, au pied des escarpements du Pays d'Auge.

Agricole et environnementale :

- Diminution des haies avec le développement des grandes cultures, notamment sur les escarpements du Pays d'Auge,
- Maintien des prairies dans les vallées de la Dives et de ses affluents,
- Développement des friches (Villy-lez-Falaises)
- Disparition des vergers basses-tiges dans les vallées, apparition de vergers hautes-tiges sur le plateau du Pays d'Auge,
- Agrandissement du parcellaire.

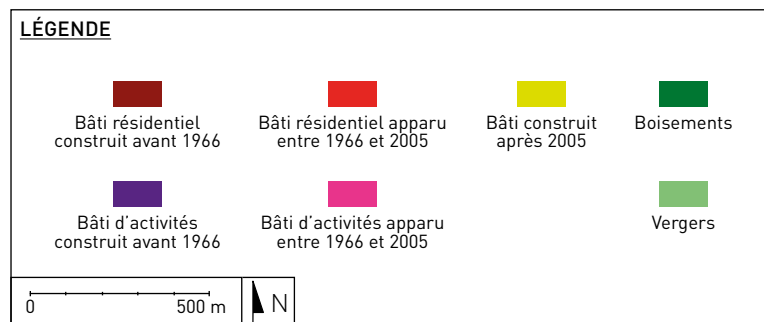
Urbaine :

- Rénovation des ensembles bâtis à caractère patrimonial,
- Valorisation des espaces publics des centres-villes, notamment Falaise et ses caractéristiques culturelles et patrimoniales,
- Développement des ZAE (Zones d'Activités Économiques) de Falaise,
- Banalisation des spécificités architecturales locales en périphérie de la ville,
- Nouvelles constructions résidentielles dans les communes périphériques de Falaise (Fresné-la-Mère, Villy-lez-Falaise, etc.).

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- «Le recul du bocage sur le piémont oriental».
- « Les vallons sont un peu négligés par l'exploitation agricole ».



Villy-lez-Falaise à proximité de Falaise est situé au-dessus d'un vallon. Les vallons aux ambiances intimistes contrastent avec la plaine, très agricole et ouverte.

Évolutions de l'urbanisation

1966 : Les bourgs sont implantés le long de la route parallèle à la rivière, sur le modèle du village-rue.

2005 : Des bâtiments agricoles et d'activités se sont installés dans la prolongation des routes parallèle aux rivières et dans les dents creuses entre les anciens bâtiments. Des lotissements sont également construits en bordure de village sur les parcelles agricoles, mais sont intégrés au paysage par des haies.

2020 : La tendance s'est poursuivie. On note: des constructions isolées et des lotissements aux abords des villages, sur les coteaux des vallons et sur le plateau ainsi que de nouveaux bâtiments agricoles.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

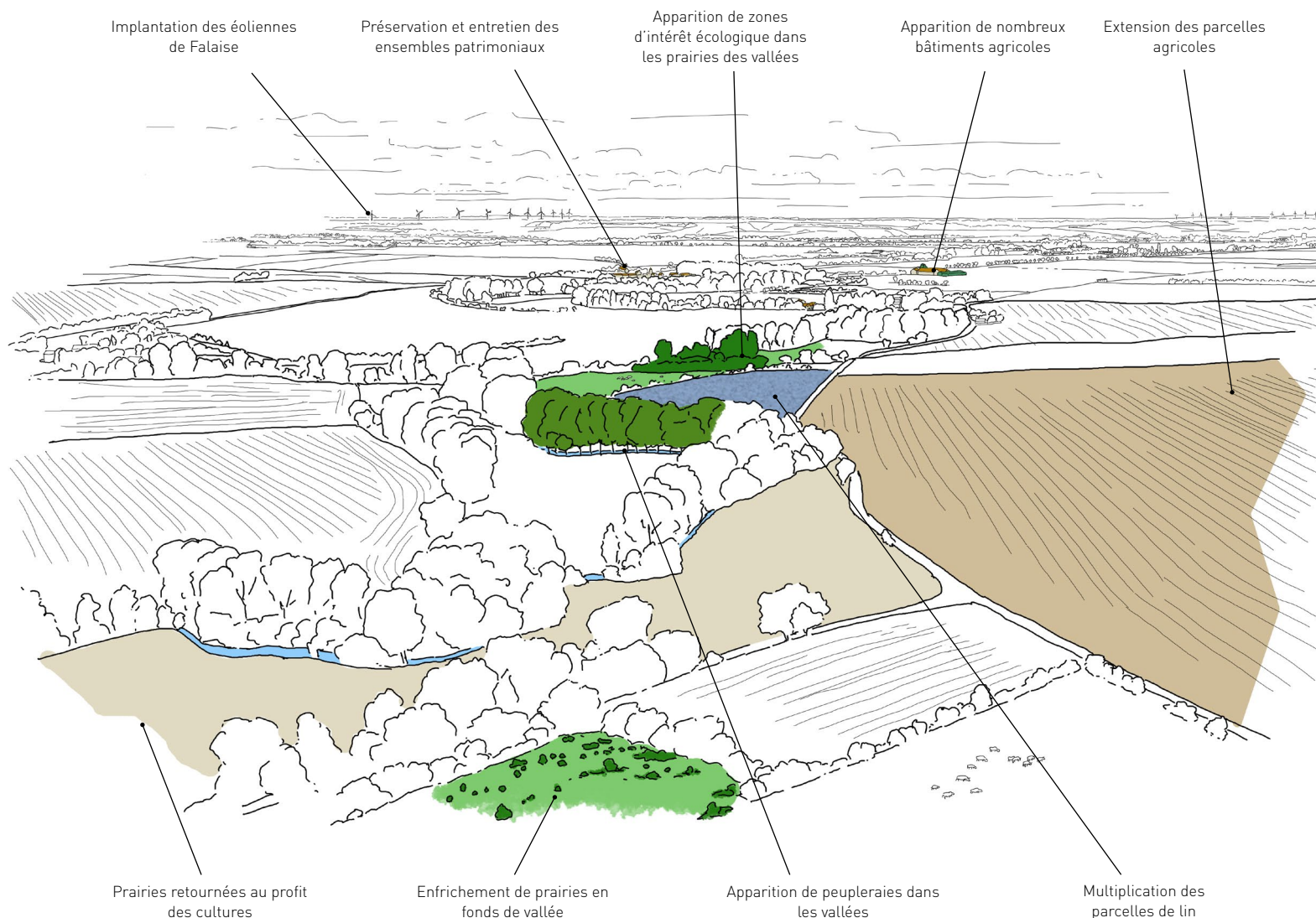
1966 : Autour des rivières, les vallons sont majoritairement plantés de vergers, accompagnés de prairies et de haies rigoureusement perpendiculaires aux cours d'eau. Au-dessus, dans la plaine agricole, les haies sont absentes.

2005 : Les haies dans le vallon ont été en partie arasées et certains tronçons du vallon sont en friche, des boisements sont apparus. Les vergers ne sont quasi plus présents dans les vallons.

2020 : la tendance s'est poursuivie avec la disparition des derniers vergers dans le vallon, mais le linéaire de haies semble préservé.

Quelques parcelles ont été regroupées, poursuivant la tendance des années 2000.

>> La structure de paysage très lisible dans les années soixante-dix l'est beaucoup moins aujourd'hui. Les boisements et les haies sont toujours présents dans les vallons, mais les cultures plateaux prennent la place des vergers et des prairies et l'urbanisation se développe à proximité de Falaise et de Caen.



Cette partie reprend les travaux réalisés dans le cadre de l'Atlas des paysages de l'Orne.

La plaine agricole

L'Atlas paru en 2001 mentionnait un recul du bocage. Cette diminution élargit l'emprise de la plaine ouverte et rend sa limite moins nette. Il relevait également un abandon des vallons par l'activité agricole et soulignait l'intérêt de la pérennisation de l'aspect arboré des vallons et du maintien des constructions dans les creux, pour maintenir le contraste entre les interfluvus ouverts et ces espaces clos.

Les crêtes forestières

Les Monts d'Éraines apparaissent comme la seule partie de territoire protégée de l'unité paysagère, par la Réserve Naturelle Nationale du Coteau de Mesnil-Soleil et la zone Natura 2000. Les boisements des Monts d'Éraines abritent un lieu de promenade balisé et de sensibilisation à la biodiversité locale. Cette valorisation, encouragée par les collectivités territoriales et associations locales, montre qu'un espace protégé, les coteaux calcaires, peut aussi supporter d'autres usages ludiques et encadrés à destination du grand public.

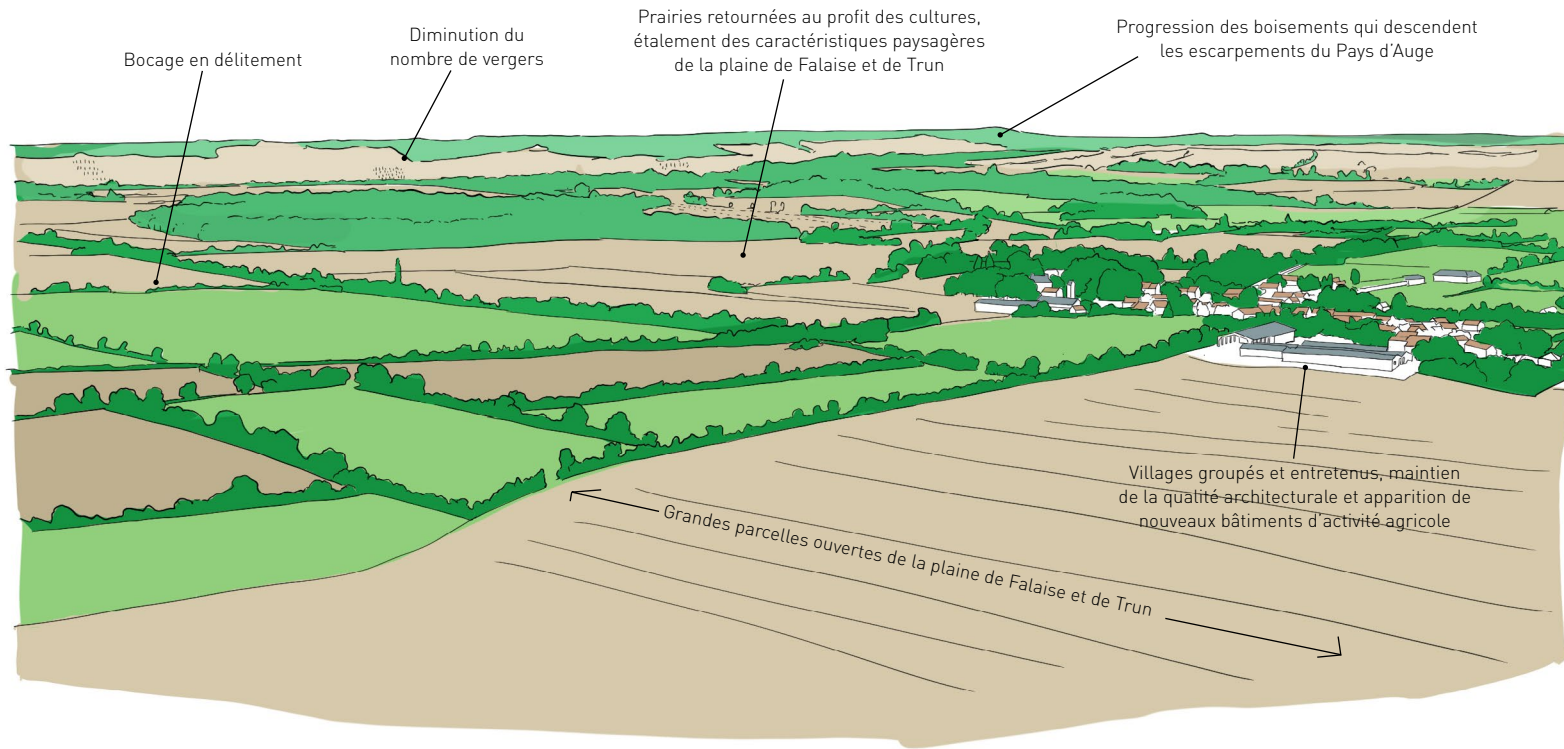
Le développement des éoliennes

Les paysages des plaines de grandes cultures sont fortement marqués par les éoliennes qui constituent de nouveaux repères, dans la partie nord de l'unité.

Un projet de 10 éoliennes a été raccordé au nord de Falaise, et un projet de 7 éoliennes a été autorisé entre Morteaux-Coulboeuf et Beaumais. Les paysages de grandes cultures sont caractérisés par l'ouverture visuelle sur le grand paysage. Par conséquent les projets éoliens ont des répercussions sur un territoire élargi car ils sont visibles de très loin.

D'autre part, le rapport d'échelle entre les éoliennes et les coteaux horizons (la cuesta du Pays d'Auge ou les coteaux du Cinglais) tend à écraser les reliefs et à diminuer la lisibilité des caractéristiques paysagères.

<p>La diversité des motifs agricoles</p>	<p>Face à l'ampleur de la taille des parcelles et à la tendance générale de l'agriculture à une production monospécifique, dont les conséquences environnementales sont problématiques, la mosaïque des cultures devient-elle une nécessité ? Doit-on opposer ou concilier l'esthétique des plaines de grandes cultures et la qualité environnementale ? Le développement de nouvelles cultures comme le lin est-il souhaitable ? Dans le contexte de changement climatique, les adaptations de cultures sont-elles souhaitables sur le territoire ?</p>
<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont affaiblies par le développement des boisements et le retournement des prairies pour l'installation temporaire ou pérenne de cultures céréalières. Les prairies sont aussi un piège à carbone très efficace. Dans le cas des plaines de grandes cultures, elles revêtent également un caractère fortement patrimonial, en particulier aux abords des cours d'eau. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-elles représenter un support de projet de territoire ?</p>
<p>La vitalité des bourgs</p>	<p>Le territoire est polarisé autour de Falaise et de Trun (département de l'Orne). Cependant plusieurs bourgs de petites tailles, situés dans les vallées (Dives, l'Ante, etc.) sont dépourvus de commerces ou d'équipements culturels et souffrent d'une perte de dynamisme. Face à ce constat les projets de revitalisation des centres sont-ils envisageables ? Sur quelles ressources locales faut-il se baser pour retrouver un dynamisme perdu ? Est-il possible d'envisager l'implantation de nouvelles activités ? et de nouveaux logements ?</p>
<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement autour des pôles urbains (Falaise) et des axes de communication, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques d'habitat diffus sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p>Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes, bourgs et hameaux</p>	<p>Les villes, bourgs et hameaux de la plaine d'Argentan et de Falaise regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ?</p>
<p>La lisibilité et l'accessibilité des vallées et de leurs cours d'eau</p>	<p>Les paysages de prairies verdoyantes des vallées contrastent fortement avec les vastes paysages ouverts des plaines de grandes cultures. Ces paysages patrimoniaux à forte valeur ajoutée, assurant un cadre de vie de qualité et un bon fonctionnement des corridors écologiques, doivent-ils faire l'objet de politiques spécifiques de préservation, de valorisation, et de sensibilisation ? Notamment à travers le maintien de leur lisibilité et de l'accessibilité des cours d'eau ? Est-il souhaitable de voire se développer des peupleraies dans ces vallées dont l'intérêt écologique est reconnu ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. L'impact vertical et l'horizontal de ces nouvelles infrastructures énergétiques sont à évaluer en fonction de chaque paysage.</p> <p>Les parcs éoliens des plaines de Caen, d'Argentan et de Falaise, parcs existants en évolution et parc en projet, validé produisent des paysages parfois saturés mais ils représentent aussi des repères paysagers. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des plaines de grandes cultures, caractérisées par une grande ouverture et des horizons lointains ? Comment éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ?</p>



Une extension des caractéristiques agricoles issues de la plaine de Falaise

Les coteaux du Pays d'Auge, territoire limitrophe partagé entre les deux unités, ont toujours présenté des caractéristiques paysagères fondées sur une juxtaposition d'éléments issus du Pays d'Auge et de la plaine d'Argentan et de Falaise.

Aujourd'hui, les caractéristiques issues de la plaine de Falaise prennent l'ascendant sur celles du Pays d'Auge, menant à la diminution de la surface de prairies et de vergers, engendrée par la forte dynamique d'extension des cultures de grande production.

On constate également l'effacement progressif des haies bocagères et l'agrandissement des parcelles.

Le dynamisme architectural de la plaine de Falaise

Les villages et les constructions isolées ont moins évolué ces vingt dernières années, si ce n'est par la rénovation des bâtiments et l'apparition de bâtiments agricoles, principalement à proximité de la plaine. Les villages illustrent une certaine prospérité liée au dynamisme de l'activité agricole, avec des villages bien tenus, montrant une architecture et des espaces publics valorisés.

Cependant, les caractéristiques architecturales et urbanistiques se transforment à l'approche du cœur du Pays d'Auge pour retrouver les caractéristiques augeronnes des maisons à pans de bois et en brique, dont la qualité illustre une perte de dynamisme en s'éloignant de la plaine de Caen : résidences et exploitations moins entretenues, parfois délabrées, permanence du nombre de bâtiments agricoles, etc.



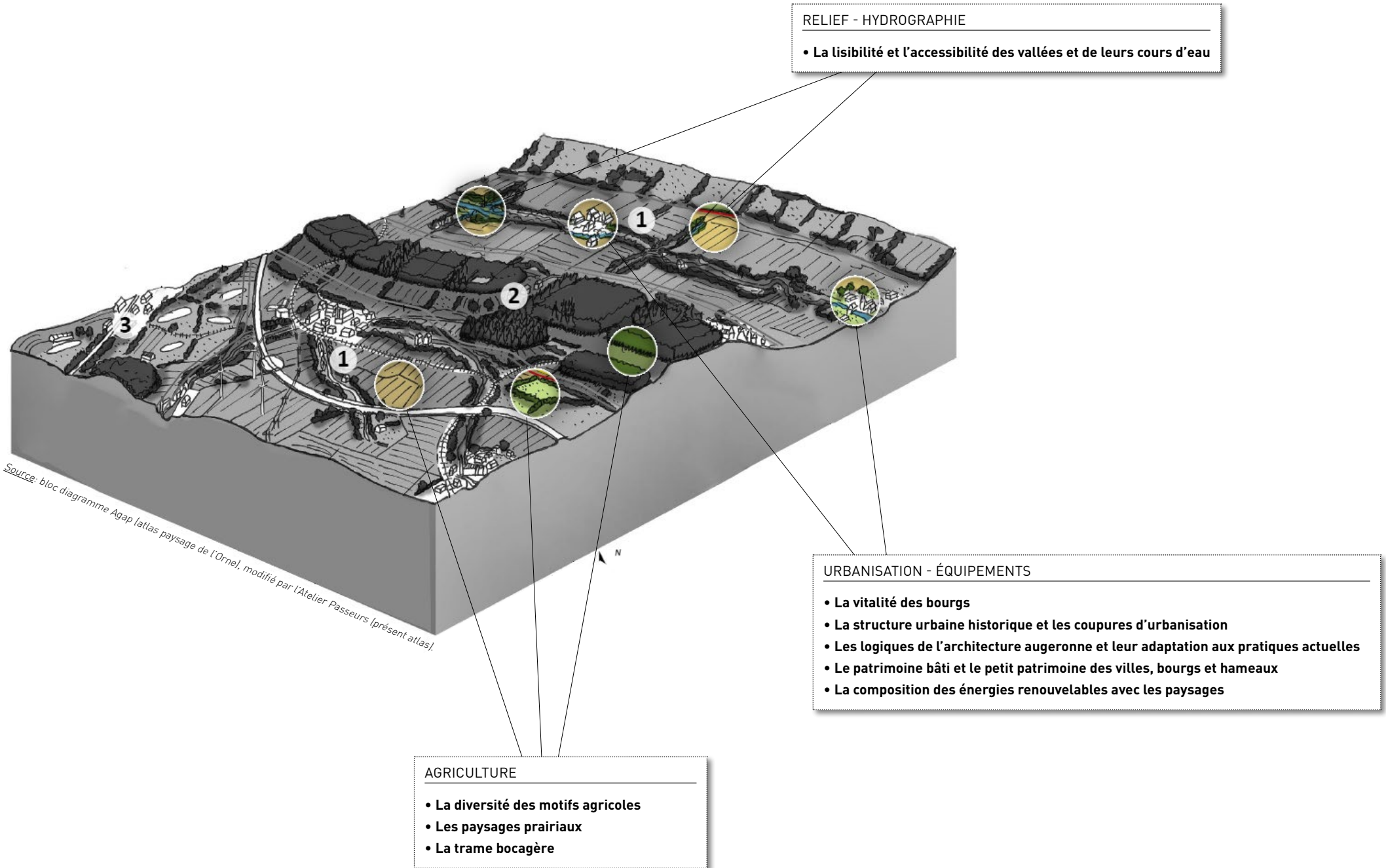
Vue de Trun, cf Atlas des paysages de 2001.



Vue de Trun, vue drone DREAL 2023.

<p>Les logiques de l'architecture augeronne et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les villages des coteaux restent groupés et la qualité architecturale est préservée. Cependant les évolutions architecturales récentes, notamment l'apparition des nouveaux bâtiments agricoles tendent à diminuer la richesse des caractéristiques locales. Les évolutions du bâti sont-elles toujours représentatives de l'architecture augeronne ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique</p>	<p>Les haies bocagères sont porteuses de qualité environnementale, génératrices de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Sur les coteaux forestiers, le délitement du maillage bocager et le retournement des prairies et terres labourables modifient la lisibilité des caractéristiques paysagères locales. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ? Les collectivités doivent-elles encourager les agriculteurs à entretenir les haies pour leur fournir un revenu complémentaire ? La ressource en bois présente sur les coteaux forestiers de la plaine d'Argentan permettrait-elle d'alimenter les chaufferies bois d'autres secteurs moins pourvus (agglomération de Caen, ville de Falaise, etc.) ? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique ? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ?</p>
<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont affaiblies par le développement des boisements et le retournement des prairies pour l'installation temporaire ou pérenne de cultures céréalières. Les prairies sont aussi un piège à carbone très efficient. Dans le cas des coteaux forestiers de la plaine d'Argentan, elles revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-elles représenter un support de projet de territoire ?</p>
<p>La diversité des motifs agricoles</p>	<p>Contrairement à la plaine, les paysages des coteaux sont encore structurés par une polyculture. Cette mosaïque est menacée par l'ampleur de la taille des parcelles et par la tendance générale de l'agriculture à une production monospécifique, dont les conséquences environnementales sont problématiques ainsi que par l'enfrichement et le développement des boisements. Le maintien de la diversité des cultures sur les coteaux devient-elle une nécessité ?</p>
<p>Les pré-vergers de haute-tige</p>	<p>Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ? Est-ce que la dynamisation des productions traditionnelles (cidre, pommeau et calvados) est-elle envisageable ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Les coteaux horizons des plaines d'Argentan et de Falaise voit des parcs éoliens et des installations de panneaux photovoltaïques se développer. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des coteaux ? Comment éviter l'effet d'écrasement visuel et de saturation créée par l'installation des éoliennes sur le relief ? Comment éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ? Doit-on prévoir systématiquement du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, commerciaux et sur leurs parkings ?</p>

LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

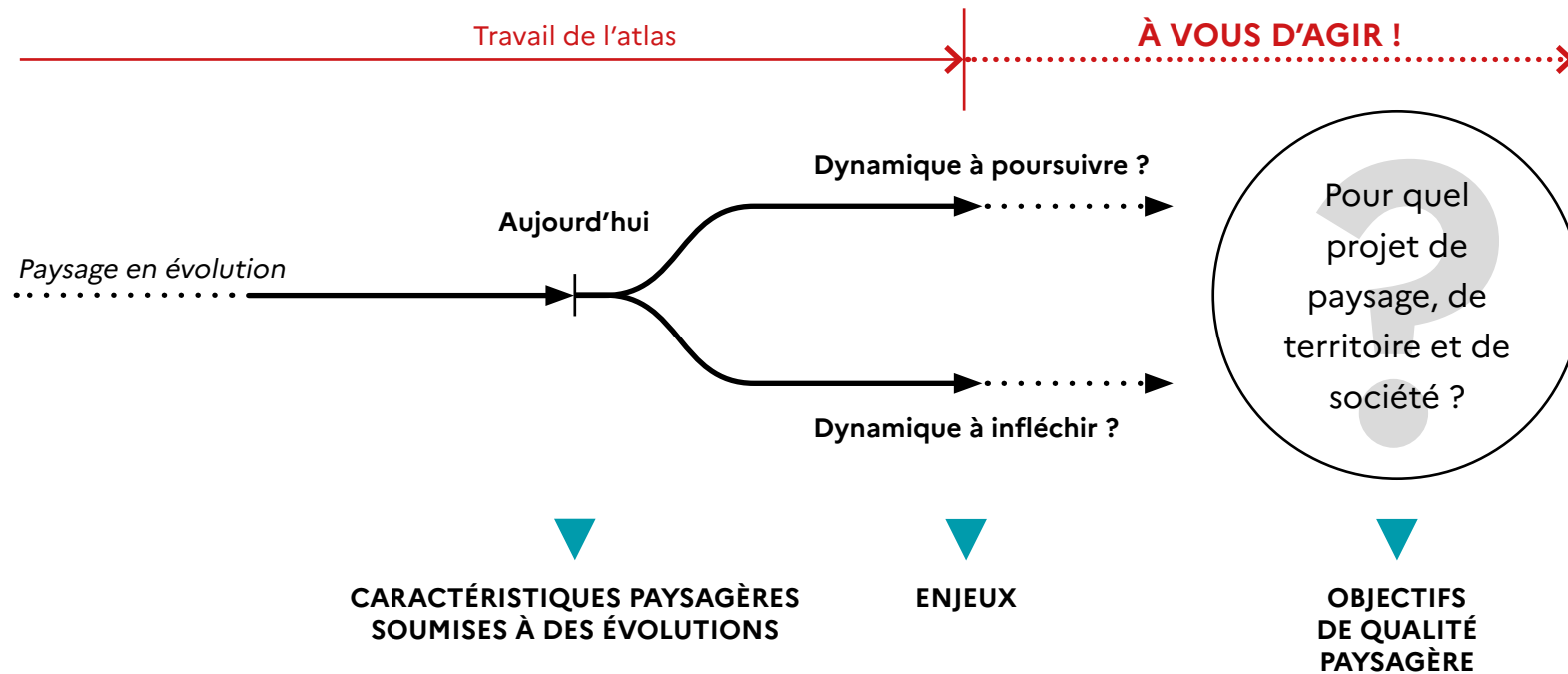


ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire.
Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage.

Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.

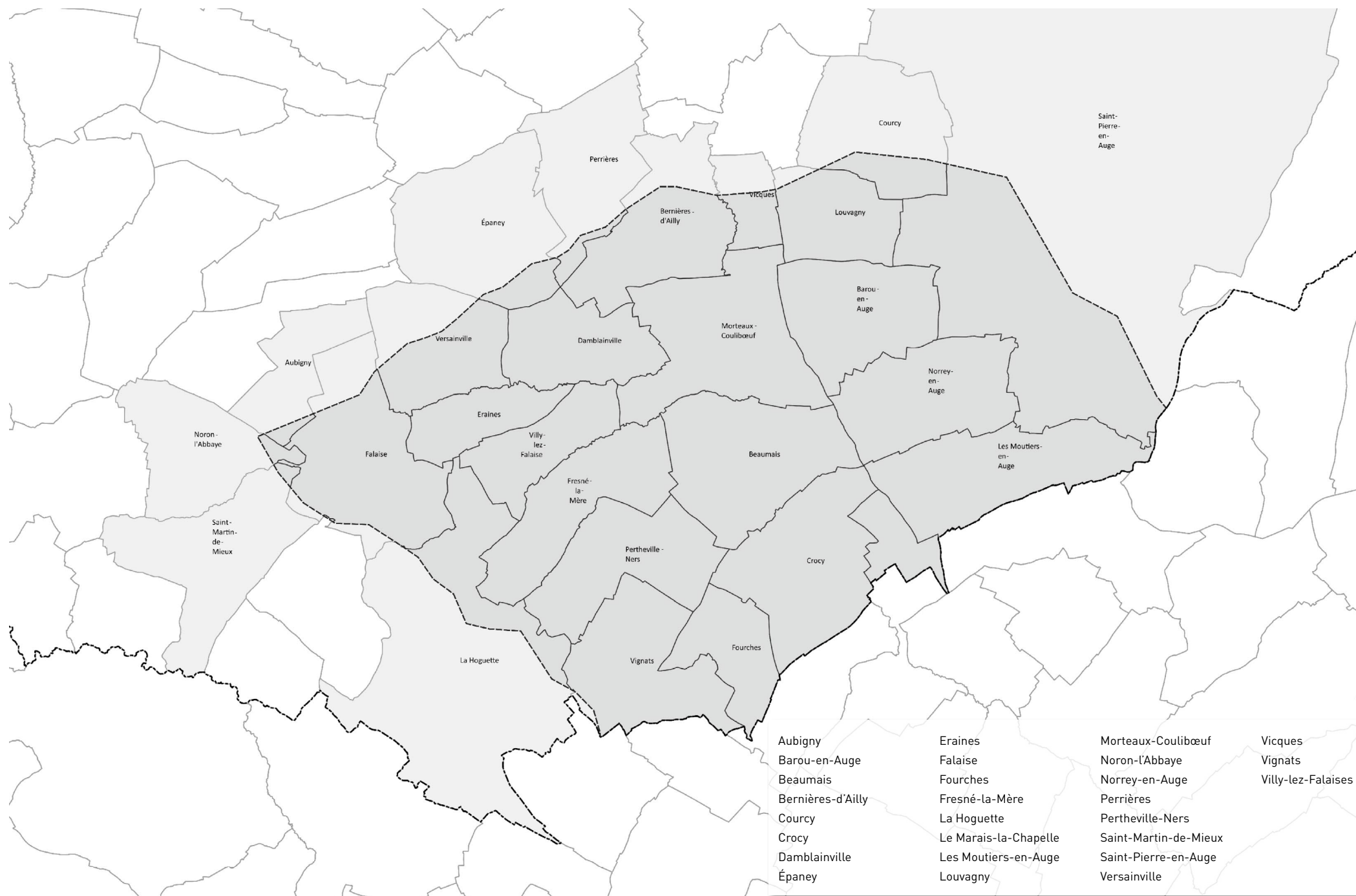
Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et d'environnement
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE





Damblainville.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la
participation de



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité



Atelier PASSEURS
Paysagistes
Paysage et participation citoyenne

